

SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA RDT 13 POUR L'ANNEE 2022
A L'ATTENTION DU BUREAU DE LA METROPOLE

■ **Présentation du Rapport d'Activité 2022 de la RDT 13 dans le cadre du contrat d'obligation de service public pour l'exploitation de services de transport public de la Métropole d'Aix-Marseille Provence n°16/0802**

I. Compte rendu financier

La RDT assure pour la Métropole Aix-Marseille- Provence différentes missions : exploitation de lignes interurbaines, de lignes scolaires, des prestations de communication et de vente de titres de transport, des missions de transport et stockage d'appareils de billettique, des prestations de logistique, des prestations de traction ferroviaire, de gestion de parc ferroviaire et des prestations de logistiques des Centres de Transfert, location vélos longue durée.

Le chiffre d'affaire de la Régie s'établit pour l'année 2022 à 66,5 millions d'euros, soit une hausse de 10,3% par rapport à 2021.

Le chiffre d'affaire se décompose de la manière suivante :

Activités	2021	2022
Transport routier de voyageurs	44 968 M€	50 839 M€
Transport ferroviaire	15 378 M€	15 649 M€
TOTAL	60 346 M€	66 488 M€

Pour rappel, la RDT doit effectuer au moins 80 % de son chiffre d'affaire pour l'Autorité Organisatrice. Elle en réalise 92% en 2022.

Le résultat d'exploitation 2022 de la Régie est de – 3,5k€ en 2022, en baisse par rapport à 2021 de -8271%.

Le volume d'investissement réalisé en 2022 a été de 4,9 M€, dont :

- 1,5 M€ de renouvellement du parc de véhicules autocars
- 3,4 M€ de matériel ferroviaire, y compris caissons et wagons.

Pas d'emprunt nouveau pour 2022.

Le capital restant dû au 31 décembre 2022 est de 14,1 M€ soit 17,76% de la valeur nette des immobilisations.

Le rapport dépense de Personnel sur chiffres d'affaires, hors sous-traitance, est de 42,8% en 2021 pour le pôle voyageur et 24,7% pour le ferroviaire.

II. Compte rendu d'exploitation

Transport de voyageurs

Sur les lignes régulières inscrites au Contrat d'Obligation de Service Public (COSP), ce sont 12,42 millions de voyageurs qui ont été transportés en 2022 (contre 10,08 millions de voyageurs en 2021 soit une hausse de 23,20 % en raison du contexte sanitaire fragile en 2021)

En ce qui concerne les services scolaires, ce sont 755 629 élèves qui ont été transportés en 2022 (contre 608 526 en 2021, soit une augmentation de 24,17 %).

L'offre kilométrique de la RDT est de 10 136 604 kms (inclus BHNS) contre 10 143 675 kms en 2021, en baisse de -0,07 %, dont 794 784 kms sur les lignes scolaires, en hausse de 8,71 % par rapport à 2021.

21,50% de l'offre kilométrique est réalisée en sous-traitance.

Les recettes, vendues à bord des véhicules par les conducteurs, sur l'année 2022 s'élèvent à 6 993 60 € HT contre 5 558 891,91 € HT en 2021, soit une hausse de 25,81 %. L'essentiel des recettes provient des lignes 40 et 50 (65 % des recettes).

La RDT réalise les contrôles des titres sur son réseau même si le taux de fraude y reste assez faible (4% des courses exploitées sont contrôlées).

Ainsi, 225 975 usagers ont été contrôlés en 2022, contre 208 900 en 2021. Le nombre de verbalisation a été de 717 en 2022, contre 1 372 en 2021. Le taux de fraude apparent est de 0,32% contre 0,66 % en 2021.

Au total, 847 réclamations ont été reçues en 2022 (contre 500 en 2021) sur les lignes exploitées par la RDT. Cette hausse est consécutive à plusieurs facteurs :

- Août : changements gamme tarifaire sur le réseau Lecar
- Septembre à novembre : restructuration de l'Est-Marseillais
- Décembre : mouvement de grève

RECETTES BILLETQUES

Les recettes encaissées à bord des véhicules (issues de la billettique embarquée), sur l'année 2022, s'élèvent à 6 993 630 € HT (contre 5 558 891.91€ HT en 2021), soit une augmentation de 25.81%.

Autres activités :

La Métropole Aix-Marseille Provence a confié, via le Contrat d'Obligation de Service Public, plusieurs activités au Pôle Ferroviaire de la RDT. Parmi elles, 4 sont liées aux services de transports publics de marchandises. 2 activités concernent l'entretien et la maintenance de passages à niveau. 1 activité correspond aux travaux d'entretien et de réfection des voies ferrées du Centre de Transfert Nord.

Enfin, la RDT exploite le service de location longue durée de vélos électriques mis en service à compter d'août 2020.

- L'année 2022 a été marquée par des problématiques techniques et deux actions de rétrofits en temps masqué sur la gamme des vélos classique, sans impact sur l'image et les locations. L'enquête de satisfaction d'octobre 2022, révèle cependant que les utilisateurs Levélo+ ont une bonne image du service et un taux de satisfaction important.
- Des temps d'attente qui s'allongent par manque de vélos et d'effectifs

En constante augmentation : + 56% de réservation en 2022 par rapport à 2021

Depuis 2017, la RDT assure l'exécution de prestations de traction ferroviaire des déchets ménagers et assimilés entre les centres de transfert de Marseille et le Centre de Traitement Multifilières de Fos sur Mer.

Cette activité a représenté 2 trains par jours au départ des 2 Centres de Transfert Nord et Sud. Depuis le 1er octobre 2022, la RDT a également repris l'exploitation du Centre de transfert de la Ciotat (CTC). Cette nouvelle activité a nécessité le recrutement de 3 salariés et la location de matériel spécifique. À fin décembre 2022, 5 499 tonnes de déchets ont été transportées, le volume annuel étant estimé à 25 000 tonnes.

La RDT assure également la gestion de ces centres de transfert, qui ont reçus en 2022, 336 741 212 tonnes de déchets ménagers et assimilés (soit -12,8 %).

Elle gère également l'entretien des passages à niveaux des lignes Pas des Lanciers-la Mède et Arles- Fontvieille.

La RDT assure le transport d'élèves et d'étudiants handicapés sur les communes du nord du département, ce qui représente 12 636 élèves transportés en 2022 contre 12 208 en 2021.

La RDT13 subit de plein fouet l'absentéisme et la situation tendue en termes de main d'œuvre qui touchent l'ensemble du secteur de transport routier de voyageurs sur le territoire national. Cette situation a eu pour conséquence une augmentation des services non réalisés en 2022, entraînant l'application des pénalités prévues au contrat d'obligation de service public : +267.32% (301 200€ en 2022 contre 82 000€ en 2021). À noter que les lignes régulières ont été les plus impactées, les transports scolaires ayant été priorités.

La non-conformité « Service non réalisé » représente 70.4% des pénalités appliquées à la RDT13 au titre de 2022 (154 NC retenues en 2021 vs 571 NC retenues en 2022 soit +270.78%)